



Ville de **MARLES-LES-MINES**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU MAIRE



DÉCISION DU MAIRE N°2026-28

DU 11 MAI 2026

PORTANT SIGNATURE D'UN CONTRAT DE CESSION DU DROIT D'EXPLOITATION DU SPECTACLE « GABE » AVEC SURMESURES PRODUCTIONS, LE 13 MARS 2026, À L'ESPACE CULTUREL SIMONE VEIL

Le Maire de la Ville de Marles-les-Mines ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2122-22 ;

Vu la délibération n°22.03.26.06 du 22 mars 2026 portant délégations consenties au maire par le conseil municipal ;

Considérant la mise en place d'actions culturelles pour l'année 2026 ;

Considérant la proposition de Surmesures Productions dont le siège social est 357, rue Jean Perrin - 59500 DOUAI ;

DÉCIDE

Article 1 : De signer un contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle « Gabe » avec Surmesures Productions, 357, rue Jean Perrin, 59500 DOUAI, pour le spectacle prévu le vendredi 13 mars 2026, à 20h, à l'espace culturel Simone Veil.

Article 2 : Le montant total du spectacle s'élève à 1 868,29€ TTC.

Article 3 : La présente décision sera portée à la connaissance du Conseil Municipal de Marles-les-Mines, lors de sa prochaine réunion.

Article 4 : Cette décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lille, CS 620639, 05 rue Geoffroy Saint-Hilaire 59014 LILLE CEDEX dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux devant le Maire de Marles-les-Mines, dans le même délai de deux mois. Cette démarche prolonge le délai du recours contentieux qui doit être introduit dans les deux mois suivant sa réponse. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet « www.telerecours.fr ».

Certifié exécutoire par le Maire,

Compte tenu de la réception
en Sous-Préfecture, le

Et de la publication, le

Fait à MARLES-LES-MINES, le 11 mai 2026

Pour expédition conforme

Le Maire,

Mason MOREAU

